



**Rapport d'information  
du Conseil communal au Conseil général  
concernant le projet d'animation  
socioculturelle dans les quartiers  
« Anim'Action »**

(Du 2 juillet 2008)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Introduction**

En date du 27 septembre 2004, votre Autorité a accepté le postulat socialiste 03-509 relatif à l'« animation socioculturelle dans les quartiers ». Amendé par notre Conseil, ce postulat nous chargeait « d'étudier les mesures de soutien à mettre en place afin de permettre à des associations socioculturelles ou de quartier de développer et d'améliorer la qualité du "vivre ensemble" de la population, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création, par exemple, d'espaces de rencontre, d'animation et d'échange, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières ».

Plutôt que de mener ou de faire mener une étude abstraite sur la meilleure manière de contribuer à l'animation socioculturelle dans les quartiers, notre Conseil a décidé de mettre en œuvre, en collaboration avec divers partenaires, une expérience concrète désignée sous le nom d'Anim'Action. Notre Conseil s'est senti d'autant plus légitimé à agir de cette manière quelque peu insolite que la préoccupation de votre Autorité en acceptant le postulat 03-509 s'inscrivait dans le cadre d'une démarche initiée en l'an 2000 déjà lorsque la Ville de Neuchâtel, en se dotant d'un Agenda 21 local, s'est engagée à placer l'ensemble de son action politique sous le signe du développement durable.

Le projet Anim'Action ne fait dès lors que concrétiser l'une des actions de l'Agenda 21, plus précisément l'action 19 intitulée "Interface habitants-autorités", dont les objectifs sont les suivants:

- favoriser la concertation entre les habitants et les autorités communales, entre le citoyen et la politique;
- encourager une meilleure qualité de vie et favoriser l'intégration des différents groupes sociaux (personnes âgées, handicapés, étrangers, jeunes, etc.);
- mettre en place une structure à l'échelle des quartiers de la ville.

Dans son programme politique 2006-2009, notre Conseil a d'ailleurs confirmé son engagement en faveur du développement durable en incluant dans ses propositions des mesures pour :

- renforcer la cohésion sociale,
- encourager la participation des acteurs locaux ainsi que les relations entre les autorités et les habitants de notre ville,
- conduire une politique favorable au développement de la vie des quartiers et à l'intégration de toutes les couches de notre société.

On signalera encore qu'à La Chaux-de-Fonds et au Locle, l'Etat a développé un projet d'éducation de rue avec des objectifs similaires. Centré sur les jeunes, le concept touche en réalité aussi leur famille. L'extension de l'éducation de rue au bas du canton ne paraît toutefois pas d'actualité, pour des motifs budgétaires.

Le but du présent rapport est de vous rendre compte des démarches d'ores et déjà entreprises pour répondre au postulat 03-509 et de vous informer de la suite que notre Conseil entend leur donner.

## **2. Anim'Action : un partenariat et une démarche participative**

*Un partenariat, c'est faire à plusieurs ce qu'aucun ne peut faire seul !  
Promotion Santé Suisse*

Piloté par la Direction de la jeunesse et de l'intégration de la Ville de Neuchâtel, le projet Anim'Action est le fruit d'une collaboration entre la Fondation Promotion Santé Suisse, l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, le Centre de Loisirs et le délégué à l'Agenda 21 de la Ville de Neuchâtel.

C'est un postulat de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a été le point de départ qui a permis de réunir les partenaires du projet : selon l'OMS, la participation, au sens large, favorise la santé des personnes d'un point de vue psychologique, physique et social. L'OMS traduit cela par la notion d'empowerment, c'est-à-dire la capacité qu'ont des individus à agir au niveau de la communauté afin qu'ils acquièrent davantage d'influence et de contrôle sur les déterminants de la santé et la qualité de vie au sein de leur communauté (Promotion Santé Suisse).

Une conviction était également partagée parmi les partenaires du projet : c'est dans le dialogue avec la population et avec sa participation active que les autorités et l'administration pourront le mieux et donc le plus durablement œuvrer à l'amélioration de la qualité de la vie ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale en ville de Neuchâtel.

À partir de ces prémisses, le but du projet a été de permettre aux habitants de deux quartiers de la Ville de Neuchâtel de se rencontrer, de dialoguer et de participer ensemble à la promotion de la qualité de vie dans leur quartier par la réalisation de projets collectifs et consensuels. Ce sont les quartiers de Serrières et de Pierre-à-Bot (Acacias, Denis-de-Rougemont, Verger-Rond, Quatre-Ministreaux, Puit-Godet) qui ont été retenus pour vivre les premiers cette expérience collective. Ce choix s'explique notamment par :

- la mention de ces deux quartiers dans le postulat accepté par votre Autorité
- leur superficie et leur nombre d'habitants
- la présence de nombreuses ressources (associations de jeunesse, sportives, culturelles, etc.)

### **3. Anim'Action : un projet en trois étapes**

Le projet a été conçu en trois étapes:

- rencontres (de la population avec le projet par l'intermédiaire de l'Institut d'ethnologie)
- dialogue (au sens du dialogue social, processus participatif, travail avec la population)
- actions (phase qui va démarrer courant 2008, réalisation des projets retenus).

#### **3.1. Rencontres**

D'octobre 2006 à janvier 2007, environ 50 étudiants de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel ont initié le projet en allant à la rencontre des habitants pour découvrir quels sont les liens qu'ils entretiennent avec leur environnement, leur voisinage, leur quartier, leur ville.

Les étudiantes et les étudiants, œuvrant en groupes sur une dizaine de thèmes, ont consacré plus de 50 heures de travail à cette démarche sur le terrain. Si l'on tient compte aussi de la préparation et de la restitution par les étudiants lors des séances dans les quartiers, cela représente globalement plus de 1'200 heures de travail.

Ces moyens considérables mis à disposition du projet par l'Institut d'ethnologie ont permis à la phase de « rencontres » de jouer pleinement son rôle de première étape permettant aux habitants d'entrer en réflexion sur la qualité de vie dans leur quartier.

#### **3.2. Dialogue**

La transition de la phase de « rencontres » vers la phase de « dialogue » a eu lieu à l'occasion de premières séances publiques en présence d'une centaine de personnes dans chaque quartier.

Ces séances, qui ont eu lieu le 8 février 2007 à Serrières dans la salle de l'Ancien Cercle et le 14 mars 2007 à Pierre-à-Bot dans la salle de rythmique du Collège des Acacias, ont été l'occasion pour la population de découvrir le résultat du travail de l'Institut d'Ethnologie puis d'exprimer leurs remarques, préoccupations, questions, réflexions et besoins. Sur la base des attentes des personnes présentes, des thèmes prioritaires ont

été définis et des groupes de personnes intéressées et volontaires se sont constitués pour les approfondir et définir des propositions de projets. Dans les deux quartiers, c'est autour du thème de la sociabilité qu'une large majorité de personnes s'est retrouvée. Dans le quartier de Serrières, un second thème prioritaire a également été retenu, celui de la mobilité.

La phase de dialogue s'est déroulée sur plusieurs rencontres (5 pour Serrières, 3 pour Pierre-à-Bot) des groupes de travail. Ces séances ont eu lieu entre le 22 février et le 30 mai 2007. 23 personnes ont pris part aux travaux des groupes de Serrières, 34 à ceux de Pierre-à-Bot. De la précision des besoins à la rédaction des rapports, en passant notamment par l'identification des ressources à disposition, le travail des groupes fut riche et très dynamique.

Chargé d'accompagner le processus, le Centre de Loisirs a mis à la disposition des groupes ses compétences dans la gestion de projet, la conduite de réunion et l'animation pour favoriser la recherche de propositions réalistes et consensuelles.

### **3.3. Actions**

Le travail des groupes a permis la rédaction de rapports destinés prioritairement au Conseil Communal. Ces rapports contiennent des propositions d'actions réalistes et réalisables, mais également des pistes de réflexion pour l'avenir, des questions ouvertes, des préoccupations et des pistes à approfondir. Sur la base des deux étapes précédentes, notre Conseil s'est prononcé sur les propositions qu'il souhaitait soutenir. Il les a communiquées aux habitants en juin 2007 à l'occasion de nouvelles séances publiques dans les quartiers.

## **4. Anim'Action : des propositions d'actions**

### **4.1. Projets prioritaires : sociabilité**

Suite à ce travail de réflexion, d'échanges d'idées et de recensement des différents besoins des habitants, il est apparu évident que des projets s'imposaient en réponse aux attentes et aux besoins des quartiers pour favoriser la qualité de vie.

Ces projets apparaissaient également comme facilitateurs d'autres réalisations d'actions et de projets visant le même but.

Le projet, choisi par les personnes des deux quartiers ayant participé à la démarche lors de la phase de « dialogue » et présenté comme proposition d'action prioritaire au Conseil communal est :

### **La création d'un lieu de rencontre et d'animation pour le quartier**

A Pierre-à-Bot comme à Serrières, il s'agit de mettre à disposition un lieu ouvert à toute la population du quartier et à toutes les associations présentes, un espace d'animation vivant et répondant ainsi à leurs besoins et leurs attentes en terme d'activités collectives et de possibilités de rencontre.

Tout en partant d'une base réaliste et réalisable, le projet est appelé à durer et à se développer. Une période « pilote » de deux ans doit permettre de tirer un premier bilan.

## **4.2. Objectifs**

La création de lieux de rencontre et d'animation vise les objectifs suivants identifiés dans les quartiers de Serrières comme de Pierre-à-Bot :

- Favoriser les liens sociaux au sein de la population du quartier
- Permettre des rencontres intergénérationnelles
- Permettre des rencontres multiculturelles
- Permettre des rencontres et une meilleure connaissance de son voisinage
- Favoriser le respect mutuel ainsi que celui de l'environnement de vie
- Favoriser l'information sur la vie du quartier
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets, servir de base de coordination pour les autres projets et activités du quartier
- Coordonner les compétences et les ressources présentes au sein du quartier, favoriser les échanges de compétences
- Offrir des espaces d'entraide et de services

### **4.3. Ressources à disposition**

Afin de ne pas se contenter de demander l'intervention de la Ville et la réalisation toute faite de projets, mais de réaliser ces actions dans le cadre d'un partenariat engageant chaque partie, les groupes de travail ont effectué un travail d'identification des ressources à disposition pour faciliter la réalisation du projet et assurer sa faisabilité.

Il est entendu par « ressource » toute personne, association, institution ou objet pouvant servir, d'une manière ou d'une autre, à la concrétisation du projet.

La participation active et l'auto-organisation des habitants représentent donc des objectifs à long terme.

### **4.4. Activités et projets liés**

L'existence d'un lieu d'activités et de rencontres est à même de rendre possible de nombreux projets, activités, ateliers et actions. À partir d'une structure d'animation, on peut par exemple imaginer la mise sur pied d'activités sur les espaces en plein air disponibles dans le quartier.

## **5. Anim'Action : engagements de la part de la Ville de Neuchâtel**

En juin 2007, notre Conseil a formulé les engagements de la Ville de Neuchâtel lors des séances publiques tenues à Serrières et à Pierre-à-Bot. Le cadre « de base » qui a été retenu pour permettre la création de lieux de rencontre et d'animation est le suivant :

#### A Serrières :

- La mise à disposition gratuite de la salle de l'Ancien Cercle<sup>1</sup>.
- Une participation financière et/ou en nature à l'aménagement du lieu.
- Une aide à la diffusion de l'information.

---

<sup>1</sup> La gratuité s'entend évidemment à l'égard de la population concernée. La mise à disposition de la salle fera l'objet d'une imputation interne entre les Services de la Jeunesse et de l'Intégration et l'Urbanisme.

### A Pierre-à-Bot :

- La mise à disposition gratuite de la cabane de l'Ecole en plein air<sup>2</sup>.
- Une participation financière et/ou en nature à sa réfection et à son aménagement.

### De manière générale

Lors des séances publiques, la Ville de Neuchâtel s'est également engagée à :

- Prendre à son service une personne en charge de l'intégration.
- Créer un comité de pilotage « Anim'Action ».
- Créer un groupe de projet « Anim'Action ».

Enfin, les décisions suivantes ont également été communiquées :

- Confier un mandat au Centre de Loisirs pour affiner les projets et trouver des financements de tiers.
- Lancer ces projets en 2008 pour une période d'essai de 2 ans.
- Prévoir une évaluation scientifique des projets.
- Présenter un rapport au Conseil général début 2008.

## **6. Suite du processus**

### **6.1. Consultation**

Le 31 août 2007, le projet a été présenté à l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité de la Ville de Neuchâtel. Ses membres ont relevé l'intérêt du projet.

Par ailleurs, la population des deux quartiers a été informée et consultée à deux reprises, lors de séances communes, qui ont eu lieu les 24 octobre 2007 et 17 janvier 2008. Le projet de mise en œuvre d'Anim'Action, tel que présenté dans ce rapport, est donc accepté et

---

<sup>2</sup> Concernant la gratuité, on peut faire la même remarque que pour la salle de Serrières, le service « créancier » étant celui des Domaines. Pour les raisons expliquées au chiffre 6.3 ci-dessous, le choix de l'emplacement a toutefois dû être modifié



porté par les habitants des quartiers, actrices et acteurs principaux de ce projet participatif.

Deux nouvelles séances ont été organisées sur place le 31 janvier et le 2 février 2008 afin de répondre à des questions plus précises, relatives au fonctionnement et aux spécificités des locaux.

L'équipe du Centre de Loisirs a également rencontré la Commission « Intégration » de la Ville pour lui présenter le projet et son rôle dans le schéma organisationnel prévu. Cette rencontre s'est déroulée le 27 novembre 2007. L'ensemble de la Commission « Intégration » a accueilli avec satisfaction le contenu présenté.

C'est donc dans un souci permanent d'intégrer chacun des acteurs et chacune des actrices que notre Conseil, avec le précieux appui du Centre de Loisirs, a conduit le processus et construit le projet qui est soumis aujourd'hui à votre Autorité.

## **6.2. Association de soutien**

En parallèle, une association de soutien à Anim'Action a été créée au début de l'année 2008. Composée de diverses personnalités, cette association est limitée dans le temps, c'est-à-dire pour la période pilote de 2 ans. Elle a pour but de soutenir le projet Anim'Action, d'en favoriser le financement et de permettre sa pérennisation. Elle a déjà sollicité et obtenu une partie importante du financement du projet.

## **6.3. Lieu de rencontre pour Pierre-à-Bot**

Lors des discussions menées avec les habitants du quartier de Pierre-à-Bot, la cabane dite de « l'école en plein air », sise au sud de la rue Denis-de-Rougemont, apparaissait comme le lieu idéal pour servir de lieu de rencontre. Un examen plus attentif de la situation nous a toutefois réservé quelques surprises :

- entièrement construite en bois, la cabane n'offre guère de garantie en termes de sécurité et elle a d'ailleurs récemment fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme ;
- compte tenu de la densité de la végétation qui entoure la cabane, d'importants travaux d'entretien voire de défrichage seraient nécessaires ;

- enfin, et surtout, il apparaît que la cabane n'est équipée d'aucune arrivée ni évacuation d'eau alors que ces commodités élémentaires apparaissent indispensables à l'existence d'un lieu d'échange et de rencontre.

Au vu des coûts qu'aurait engendré la réhabilitation de cette cabane, notre Conseil a dû y renoncer, du moins dans le cadre du projet Anim'Action. Dans l'attente d'une autre solution, diverses pistes ont été examinées pour ne pas retarder davantage le démarrage des premières activités dans le quartier. L'une des plus réalistes réside dans l'utilisation de la salle polyvalente du collège des Acacias. Elle a d'ores et déjà obtenu le feu vert de la Direction des écoles enfantines et primaires. Elle serait nettement moins onéreuse que ce que laisse apparaître le montant figurant dans le budget de fonctionnement ci-dessous, montant qui correspond à la location durable, au prix du marché, des surfaces nécessaires aux activités d'Anim'Action dans le quartier de Pierre-à-Bot.

#### **6.4. Engagement de la responsable de l'intégration sociale**

La personne engagée auprès du Service de la Jeunesse et de l'Intégration a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2008. Elle peut ainsi de suite remplir son rôle dans le cadre de ce projet.

#### **6.5. Conduite du projet**

Les lieux de rencontre et d'animation dépendront prioritairement de la participation active et de l'auto-organisation de la population dans le cadre de « groupes d'habitants ».

Un encadrement professionnel est prévu pour soutenir le projet dans sa phase pilote : la responsable de l'intégration sociale, auprès du Service de la Jeunesse et de l'Intégration, garantira le respect des objectifs initialement visés, la coordination générale du projet et assumera l'interface entre la Ville et le public concerné et cela à hauteur d'environ 20% de son temps de travail ; le Centre de Loisirs aura le mandat d'une part, de renforcer et développer les compétences des groupes d'habitants des quartiers dans la coordination et la gestion des projets, d'autre part de mettre à disposition des ressources en animation socio-culturelle lors des activités proprement dites.

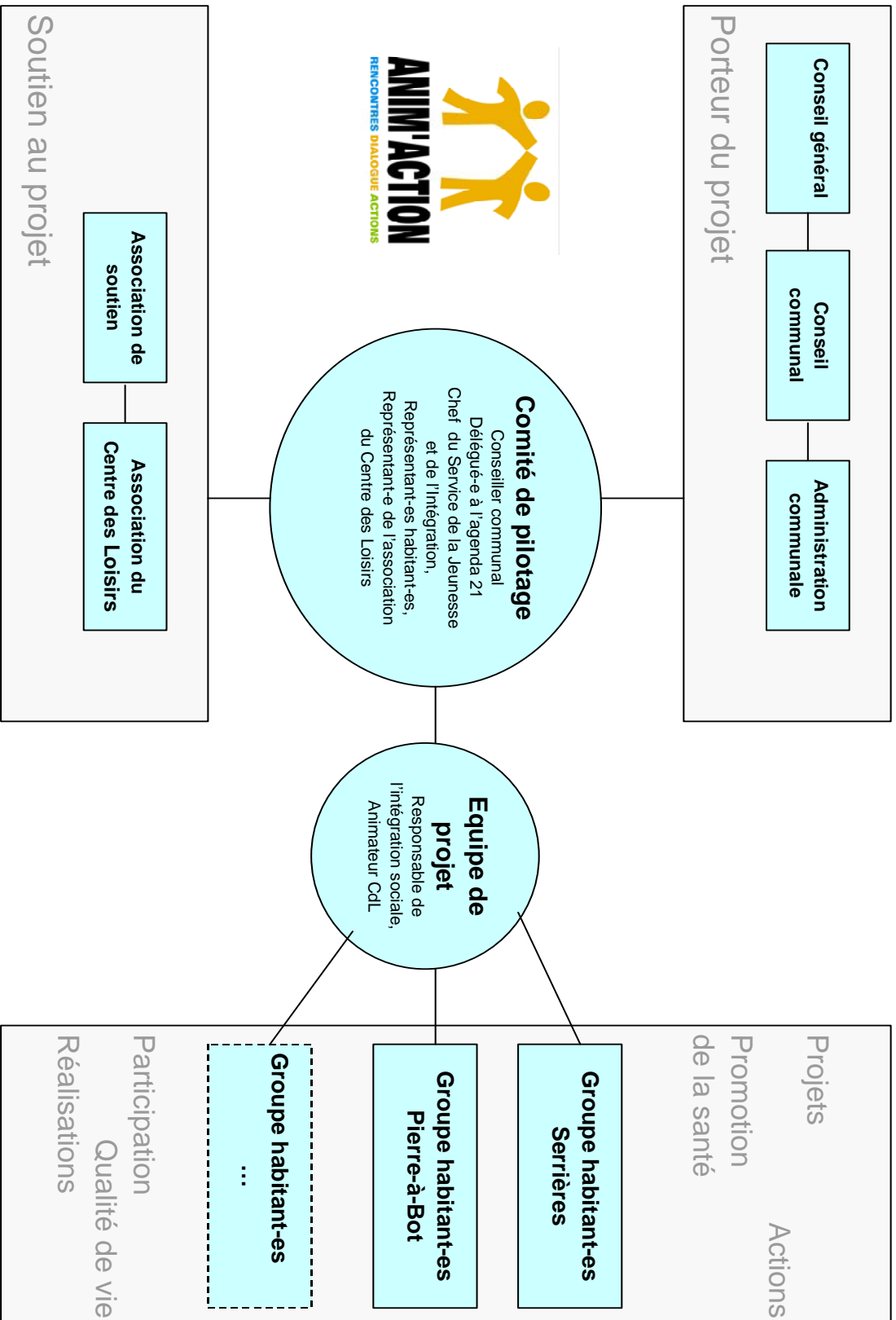
Un comité de pilotage assurera la conduite stratégique pendant les deux années de la phase pilote. Il sera présidé par le Directeur de la jeunesse et de l'intégration et constitué du Délégué à l'Agenda 21, du Chef du Service de la jeunesse et de l'intégration, de représentants des habitants des quartiers ainsi que d'un représentant de l'association du Centre de Loisirs.

Un groupe de projet, constitué de la responsable de l'intégration ainsi que de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs, sera chargé de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

## **6.6. Évaluation du projet**

Comme déjà mentionné, le projet est prévu pour une période pilote de 2 ans, son financement étant d'ailleurs construit pour cette même durée. L'organisation initialement mise en place fera l'objet d'une évaluation scientifique de la part d'un organisme extérieur, vraisemblablement un institut universitaire autre que l'Institut d'ethnologie, qui a participé au lancement du processus. Cette démarche permettra un suivi permanent du projet et, si nécessaire, son adaptation en cours de route. L'évaluation finale portera sur l'impact du projet en termes de qualité de vie et de promotion de la santé. Elle aura également pour objectif de mesurer le rapport coûts/bénéfices de l'expérience de manière à pouvoir décider de sa poursuite ou de son abandon et, le cas échéant, de proposer une modélisation en vue d'un transfert dans d'autres quartiers et/ou communes.

## Schéma organisationnel d'Anim'Action



## 7. Aspects financiers

### 7.1. Budget de fonctionnement

		Montant annuel	Montant sur deux ans
Ville de Neuchâtel, Service Jeunesse et intégration		Fr.	Fr.
Coordination du projet	Ressources du service (dont 20 % responsable intégration)	35'000.-	70'000.-
<b>Total</b>		<b>35'000.-</b>	<b>70'000.-</b>
<b>Mandat Centre de Loisirs</b>			
Coaching, soutien au fonctionnement	20 %	20'000.-	40'000.-
Soutien de « terrain » aux animations	40 %	40'000.-	80'000.-
<b>Total Mandat</b>		<b>60'000.-</b>	<b>120'000.-</b>
<b>Animation, à disposition des groupes habitants</b>			
Enveloppe Projets - Animation	500.00/mois par quartier	12'000.-	24'000.-
Enveloppe Administratif Logistique	300.00/mois par quartier	7'200.-	14'400.-
<b>Total Animation</b>		<b>19'200.-</b>	<b>38'400.-</b>
<b>Frais d'immeubles</b>			
Loyer + charges Serrières	650.00/mois	7'800.-	15'600.-
Loyer + charges Pierre-à- Bot	1'350.00/mois	16'200.-	32'400.-
<b>Total frais d'immeuble</b>		<b>24'000.-</b>	<b>48'000.-</b>
<b>Total fonctionnement</b>		<b><u>138'200.-</u></b>	<b><u>276'400.-</u></b>

## 7.2. Budget d'investissement

		<b>Montant unique</b>
<b>Investissements</b>		<b>Fr.</b>
Matériel d'animation	5'000.-/quartier	10'000.-
Mobilier Serrières	Complément équipement	2'000.-
Mobilier Pierre-à-Bot	Complément équipement	5'000.-
<b>Evaluation de l'expérience pilote</b>		
Evaluation scientifique		10'000.-
<b>Total investissement</b>		<b><u>27'000.-</u></b>

## 7.3. Budget total du projet

		<b>Montant</b>
<b>Montants à financer</b>		<b>Fr.</b>
Budget de fonctionnement	Pour 2 ans	276'400.-
Budget d'investissement		27'000.-
<b>Total du projet Anim'Action</b>		<b><u>303'400.-</u></b>

S'agissant d'un projet fondé sur l'auto-organisation des habitants, le budget susmentionné peut sembler élevé, notamment la part consacrée au mandat confié au Centre de Loisirs. Dans la phase pilote qui va s'ouvrir, il nous apparaît toutefois essentiel qu'il puisse bénéficier d'un encadrement professionnel si l'on veut éviter de galvauder le formidable potentiel que les démarches entreprises jusqu'ici ont permis de révéler. Il va de soi que si les conclusions de l'évaluation scientifique qui sera effectuée sont positives, la pérennisation du projet devra être assurée au travers des moyens propres de la Ville de Neuchâtel, en particulier par le biais de sa nouvelle responsable de l'intégration, les animateurs professionnels du Centre de Loisirs jouant alors uniquement le rôle de personnes-ressource. Leurs compétences pourraient en revanche être mises à profit dans le cadre d'une extension éventuelle du projet à d'autres quartiers avec de nouvelles sources de financement extérieures à trouver.

## 7.4. Plan de financement

	Infos	Montant unique	Montant annuel	Montant pour deux ans Fr.
<b>Partenaires</b>				
ARE	Office fédéral du développement territorial	10'000.-		<b>10'000.-</b>
BCN	Financement de l'évaluation	10'000.-		<b>10'000.-</b>
	Service du délégué aux étrangers		15'000.-	<b>30'000.-</b>
	Commission cantonale de prévention		10'000.-	<b>20'000.-</b>
	Dîme de l'alcool		20'000.-	<b>40'000.-</b>
	Divers fonds	2'400.-		<b>2'400.-</b>
	Loterie romande	48'000.-		<b>48'000.-</b>
<b>Total Partenaires</b>				<b>160'400.-</b>
<b>Ville de Neuchâtel</b>				
Service Jeunesse et Intégration	Ressources en personnel		35'000.-	<b>70'000.-</b>
Ville de Neuchâtel Agenda 21		10'000.-		<b>10'000.-</b>
Service Jeunesse et Intégration	Frais d'immeubles (loyers & charges) imputation interne		24'000.-	<b>48'000.-</b>
Service Jeunesse et Intégration	Subvention annuelle au projet		10'000.-	<b>20'000.-</b>
<b>Total Ville</b>				<b>148'000.-</b>
<b>Total plan de financement</b>				<b><u>308'400.-</u></b>

Il convient de noter que le versement des fonds réunis grâce au travail de l'association de soutien est conditionné à l'engagement financier de la Ville dans le projet.

## 8. Conclusions

À l'heure où l'on se plaint de la montée de l'individualisme et de la fragilité du lien social, il est important de développer au sein de la population le sentiment d'appartenance à une même communauté.

La collectivité publique a un rôle essentiel à jouer à cet égard en favorisant l'émergence de projets d'amélioration de la qualité de vie portés par la population elle-même. Notre Conseil a la conviction que c'est en agissant ainsi « en amont » des problèmes sociaux et en favorisant la participation des habitantes et des habitants à l'échelle des quartiers qu'il sera possible de renforcer la cohésion sociale et, notamment, d'améliorer le sentiment de sécurité.

Telle est précisément l'ambition du projet Anim'Action qui, dans une première phase pilote de deux ans, doit permettre la création de lieux de rencontre et d'animation dans les quartiers de Serrières et de Pierre-à-Bot. Notre Conseil est heureux de constater que ce projet est accueilli avec enthousiasme par les habitants des quartiers concernés et qu'il rencontre au surplus l'adhésion de plusieurs partenaires qui sont prêts à participer à son financement. Nous avons l'espoir que ce partenariat ainsi que le soutien de votre Autorité seront le gage du succès de la phase pilote qui va s'ouvrir et que le projet pourrait un jour s'étendre à d'autres quartiers de la Ville.

C'est dans cet esprit que nous vous prions de prendre acte, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, du présent rapport et de classer le postulat 03-509 relatif à l'« animation socioculturelle dans les quartiers ».

Neuchâtel, le 2 juillet 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol